

Informations de base**2021/0051(CNS)**CNS - Procédure de consultation
Décision

Régime de l'impôt «octroi de mer» dans les régions ultrapériphériques françaises

Modification Décision 2014/940 [2014/0308\(CNS\)](#)**Subject**2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises
4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer**Zone géographique**France
Guadeloupe
Guyane française
Martinique
Mayotte
Réunion

En attente de décision finale

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI Développement régional	OMARJEE Younous (The Left)	16/03/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive BIJOUX Stéphane (Renew) ALFONSI François (Greens /EFA)	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Fiscalité et union douanière	GENTILONI Paolo	